

Pratiques et représentations des pêcheurs de Sainte-Lucie

HÉLÈNE ANDRÉ-BIGOT



© H. André-Bigot

Introduction

L'objet de ce chapitre est de mettre en évidence la façon dont les pêcheurs de Sainte-Lucie se représentent leurs activités et agissent en conséquence. Ces représentations, qui évoluent en fonction des conditions de l'exercice et des modalités de mise en œuvre des activités de pêche, seront étudiées à partir des espaces de pêche fréquentés.

Dans le cadre de leurs activités, les pêcheurs élaborent un ensemble de représentations du milieu maritime qui vise à minimiser la part du hasard et à contrôler l'aléatoire, en produisant un discours explicatif communément accepté. On peut y distinguer deux catégories de savoir, un savoir pratique et un savoir symbolique, reposant l'une et l'autre sur un mode d'interprétation partagé, basé sur le décryptage et l'interprétation de signes spécifiques.

Le savoir pratique regroupe les connaissances qui ont trait à la mer (vents, courants, marées), à ses ressources (biologie et comportement des différentes espèces), et aux classifications qui en résultent. Issu d'expériences partagées, ce savoir tient compte d'une connaissance globale du milieu exploité et s'exerce *stricto sensu* dans le cadre de la pêche. Prenant appui sur des connaissances empiriques, il oriente les pratiques mises en œuvre.

Le savoir symbolique relève plus spécifiquement de pratiques magiques visant à susciter, ou tout au moins à contrôler la chance. Ensemble ordonné de connaissances magiques, ce savoir résulte de l'interprétation individuelle de signes émanant

du milieu exploité, d'autrui ou de messages oniriques. Il s'applique à l'intérieur comme à l'extérieur du groupe des pêcheurs ; certains de ses aspects, comme la notion de jalousie, constituent une référence constante dans l'appréhension du milieu social par les insulaires. Au sens créole du terme, la jalousie est une forme de relation sociale qui se rapproche de l'envie, avec en plus l'idée qu'une action est menée par une personne pour s'approprier, par des pratiques magiques, l'objet de la jalousie.

L'analyse de ces deux savoirs fortement imbriqués dans la pratique permet d'explicitier les représentations sociales des pêcheurs et, plus largement, celles des insulaires.

La jalousie comme principe régulateur des échanges sociaux

Comme dans d'autres sociétés antillaises, la superficie réduite de Sainte-Lucie, jointe à une démographie élevée, accroît le manque d'anonymat et renforce le contrôle social. L'interdépendance obligée des individus entraîne de nombreux conflits qui sont considérés comme des manifestations des forces du Mal. Ils sont appréhendés au travers de la notion de jalousie et servent de point de départ au recours à des pratiques codifiées de sorcellerie.

À l'échelle insulaire, chacun se pense jaloué mais jamais jaloux, pour des raisons diverses qui tiennent au fait que les phénomènes de jalousie, de nature et d'intensité variables, affectent toutes les sphères, privées et publiques, d'inscription de l'individu dans la société. Le vecteur opératoire privilégié de la jalousie est la malveillance émanant de pratiques sorcières. Les relations interpersonnelles sont ainsi marquées de suspicion, d'autant que les attaques passent directement par un contact corporel avec autrui ou, indirectement, par le truchement d'objets qui se trouvent dans son champ d'action. La peur latente de la magie suscite une méfiance généralisée dans les relations interpersonnelles et la protection contre les attaques en sorcellerie devient une préoccupation majeure.

Avant d'illustrer ces pratiques, notons que le recours à la notion de jalousie permet de projeter à l'extérieur de l'individu les véritables raisons des différences individuelles en matière de pêche, constitutives de son rang social. Dans la mesure où elles sont imputées à des pratiques de sorcellerie, ces différences échappent à son emprise concrète. L'emploi spécifique de cette notion aux Antilles, sociétés fortement inégalitaires, a une fonction de contrôle, de maintien et de légitimation du *statu quo* social, en préservant un « soupçon » d'égalité parmi la population, selon le principe implicite que les individus sont tous égaux face au surnaturel.

Si la notion de jalousie domine le discours de légitimation à l'œuvre dans le champ social, son importance relative et la nature des protections mises en œuvre varient dans le temps, en fonction des évolutions de la pêche et des représentations qui lui sont associées.

Après une brève présentation de l'île on abordera, de façon synthétique, les changements structurels qui ont contribué à faire évoluer les représentations des pêcheurs.

Les grandes étapes de la pêche depuis les années 1960

Présentation de l'île

Sainte-Lucie est située à environ 40 km au sud de la Martinique. Sa population compte environ 155 000 habitants. La moitié a moins de quinze ans et réside en zone urbaine (52 %). Le taux de chômage officiel est d'environ 25 %.

L'économie insulaire est orientée vers la monoculture de la banane depuis la fin des années 1950 (40 % des emplois sont fournis par le secteur agricole). La production bananière compte pour 55 % du montant total des exportations de l'île mais ne contribue qu'à 17 % du PIB. L'économie étant faiblement diversifiée, la plupart des produits et denrées de consommation courante sont importés. La balance des paiements est constamment déficitaire.

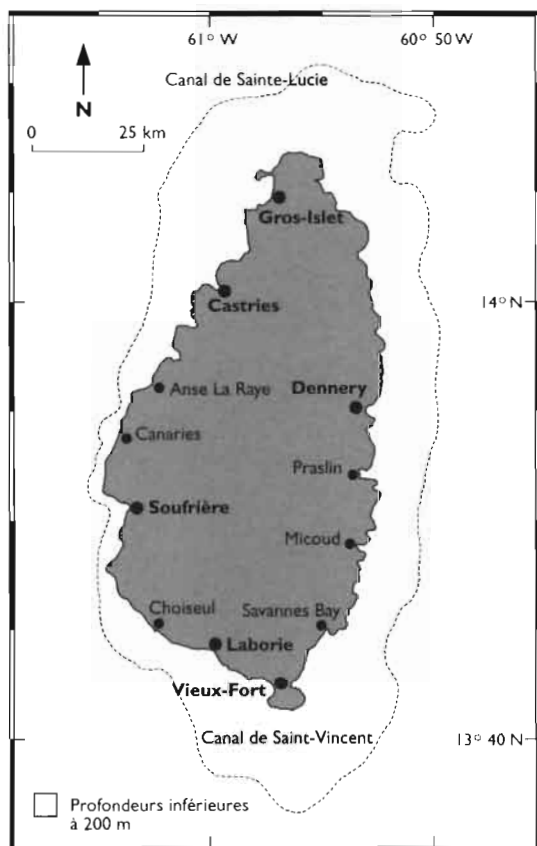
Depuis une dizaine d'années, l'État favorise le développement du tourisme, source de revenus alternatifs, capable de compenser la dégradation des termes de l'échange dans le secteur agricole. Il prête une attention particulière à la protection des ressources naturelles et à leur mise en valeur.

Situation actuelle de la pêche

Selon le premier recensement conduit en 1994 par le Département des Pêches, on dénombre 1 363 pêcheurs (soit environ 2 % de la population active), dont 69 % de matelots et 31 % d'armateurs et 494 embarcations pratiquant une pêche journalière qui se répartissent en quasi totalité entre trois types (tabl. 6) : les gommiers (60,5 %), les chaloupes (12,5 %) et les yoles (26 %) (ANDRÉ-BIGOT et GOBERT, 1995).

▽ Tableau 6. Caractéristiques moyennes des embarcations de la pêche sainte-lucienne.

Caractéristiques/Types	Gommier	Chaloupe	Yole
Puissance motrice (ch)	43	18	69
Longueur (pieds)	24	14	24
Largeur (pieds)	4,6	4,1	5,6
Équipage	3,5	2	3
Nombre d'unités	299	62	128



▽ Fig. 13 Carte de Sainte-Lucie

Les pêcheurs se regroupent principalement autour de onze sites de débarquement (fig. 13) ; trois des plus importants (Castries, Dennerly et Vieux-Fort) disposent d'infrastructures de stockage et de commercialisation du poisson.

Comme dans les autres îles des Petites Antilles, les pêcheurs ont un calendrier de pêche scindé en deux saisons, compte tenu des caractéristiques physiques et biologiques du milieu marin :

- la « haute saison », du solstice d'hiver à celui d'été, où, à la formation de courants marins, correspond l'arrivée d'espèces pélagiques hauturières migratrices (thons, dorades coryphènes...) qui constituent alors l'essentiel de la pêche ;
- la « basse saison » où le déclin des courants favorise les pêches de fond.

La pêcherie sainte-lucienne présente une grande diversité de techniques de capture (filets de fond, lignes de fond, nasses, filets à pélagiques côtiers, lignes de traîne...) pratiquées simultanément ou successivement à partir d'un même site de débarquement. Cependant, depuis une dizaine d'années, deux techniques prédomi-

nent : la pêche à la traîne et la pêche aux nasses, qui représentent respectivement 61 % et 19 % des sorties (GOBERT et DOMALAIN, 1995).

Les techniques de pêche employées dépendent de la situation géographique des ports d'attache. On peut distinguer les ports de la côte atlantique (comme Dennery et Vieux-Fort), où la pêche se spécialise dans la capture des pélagiques hauturiers à la ligne de traîne, et ceux de la côte caraïbe (comme Gros-Islet et Soufrière), où la plupart des techniques de pêche sont utilisées toute l'année.

Une spécialisation croissante de la pêche

De façon générale, avant la motorisation des embarcations dans les années 1960, les villages de pêche étaient majoritairement situés sur la côte ouest (Caraïbe), ainsi qu'au nord et au sud de l'île ; sur la côte atlantique la navigation était rendue difficile par les vents et les courants.

L'espace de pêche fréquenté n'excédait pas les limites extérieures du plateau insulaire (fig. 13), sauf pour les pêches de surface fortement saisonnières sur les bancs du nord et du sud. Les pêcheurs pratiquaient essentiellement des pêches de fond, à l'aide de nasses en bambou surtout et, à un degré moindre, de lignes à main et de surface. Ils utilisaient alors des chaloupes et des gommiers.

Faute de moteurs, les pêcheurs étaient obligés d'arrêter de pêcher durant la haute saison, la propulsion à la voile et à rames ne permettant pas de faire face aux conditions météorologiques.

La pêche, limitée dans sa durée et ses conditions d'exercice, était une activité de subsistance et une production domestique, le surplus étant échangé par voie de troc. Les pêcheurs s'inscrivaient dans une économie non monétaire reposant sur une forte interdépendance avec d'autres groupes sociaux qui leur sont proches (petits agriculteurs), d'autant que la plupart des embarcations et engins de pêche étaient construits à partir de matériaux végétaux locaux.

En l'absence de cours de vente du poisson, les seules distinctions commerciales entre espèces reposaient sur leur taille. Le poisson était échangé par lot lors des marchés hebdomadaires du samedi dans les villages côtiers en fonction de l'offre et de la demande, sans que le poids intervienne explicitement dans l'estimation de la valeur. La pêche ne générant pas assez de revenus, le pêcheur devait participer à d'autres activités (bâtiment, gardiennage, agriculture).

La transmission du métier de pêcheur s'effectuait de père en fils de façon spontanée. L'essentiel du métier, la construction des nasses en bambou, s'acquerrait dès l'âge de 8 à 9 ans. L'enfant devenait mousse aux alentours de 12 ans et s'exerçait au maniement des voiles et des rames ; il s'embarquait en qualité de matelot trois à quatre années plus tard et assimilait progressivement la connaissance des fonds de pêche. Quinze à vingt ans de pratique comme matelot étaient nécessaires avant qu'il ait les moyens d'acquérir sa propre embarcation et de devenir patron pêcheur. La valeur symbolique de ce statut était élevée. Elle représentait l'acquisition d'un bien, ce qui était d'autant plus important que l'histoire des sociétés post-esclavagistes montre que les pêcheurs étaient ceux qui ne possédaient rien et n'avaient pas accès à la terre.

La fin des années 1960 marque la monétarisation progressive de l'économie de Sainte-Lucie. Deux facteurs clés ont précipité cette évolution dans le secteur de la pêche et ont modifié les pratiques des pêcheurs : sur le plan technologique, l'importation de moteurs hors-bord, de matériaux de construction des engins de pêche (rouleaux de grillage, fils en nylon, hameçons en acier inoxydable, filets de pêche...) et de yoles à coque plastique, et sur le plan financier, la généralisation des crédits bancaires.

La motorisation de la flottille a permis l'extension des espaces de pêche, le développement de la pêche dans les villages situés sur la côte est et sa pratique sur une base annuelle selon un découpage calendaire (schématiquement, capture des espèces de fond côtières et profondes durant la basse saison et des espèces pélagiques hauturières durant la haute saison). Les pêcheurs sont devenus mono-actifs, en ce sens qu'ils n'ont plus pratiqué d'autres activités, et polyvalents, en ce sens qu'ils ont diversifié leurs techniques en fonction des saisons de pêche.

Le développement de la pêche a modifié quantitativement et qualitativement l'offre du poisson et a débouché sur la fixation de cours spécifiques pour les espèces, qui ont désormais été vendues au poids. Simultanément, des réseaux de commercialisation sont apparus avec leurs acteurs propres (revendeurs et intermédiaires, souvent familiaux). Cette commercialisation a accru les revenus des pêcheurs et leur a permis d'accéder à toute une palette de biens de consommation immédiate et durable, d'autant que le développement des médias favorisait la diffusion des modèles importés. D'une échelle de production et d'échanges de proximité (autosubsistance, troc), les pêcheurs sont passés progressivement à une échelle plus large où la pêche se transformait en une activité de production dans une économie de marché.

Dès le milieu des années 1960, la pêche a attiré des acteurs nouveaux. Les investissements opérés par des Sainte-Luciens de retour d'émigration (Angleterre, États-Unis et Canada) dans l'armement d'embarcations de pêche créèrent un besoin de main-d'œuvre en pêcheurs, population qui jusque-là ignorait le salariat. Il en découla la création des catégories de capitaine et d'armateur, la formation d'un marché du travail spécifique, la mise en place de nouveaux systèmes de répartition des prises de pêche et, plus globalement, l'augmentation de la population de pêcheurs. Auparavant, le patron pêcheur était propriétaire de son embarcation et exerçait les fonctions de capitaine : il prenait les décisions en matière de pêche, dirigeait l'embarcation, veillait à l'équipement... Dorénavant, à côté des patrons pêcheurs, est apparue une catégorie spécifique de capitaines, salariés des armateurs et non propriétaires de leur embarcation.

La reproduction familiale du métier a cessé d'être systématique. À la suite du déclin du secteur agricole et compte tenu du fort taux de chômage non résorbé par les possibilités migratoires, la pêche a intégré progressivement de nouveaux acteurs. Les modifications technologiques de l'équipement de pêche et l'essor de la scolarisation a affecté l'âge et les modalités de l'apprentissage, qui a débuté plus tardivement à 11-12 ans. Dès 16 ans, âge moyen de la première sortie en mer, le pêcheur rejoignait directement un équipage de pêche et y participait pleinement. La durée de passage de la catégorie de matelot à celle de capitaine ou à celle de patron pêcheur s'est réduite aussi, proportionnellement à l'accroissement des



▽ Infrastructures de conservation du poisson au frais
à Soufrière (Sainte-Lucie).

© BRESPIER/A. GUILLOU



▽ Embarcation en fibre de verre à Vieux-Fort (Sainte-Lucie).

© H. ANDRÉ-BIGOT

besoins en main-d'œuvre du secteur et à la mise en place de facilités de crédit pour l'achat du matériel de pêche. Avec la création des catégories d'armateur et de capitaine, devenir propriétaire d'une embarcation ne constituait plus un enjeu social en soi. Cependant, l'extension des zones de pêche et la diversification des techniques employées ont fait que la valeur symbolique du métier s'est exprimée davantage en termes de connaissances et de savoir-faire.

Une professionnalisation accrue des pratiques

À partir du milieu des années 1980, cette orientation se renforce.

Dans un contexte d'accroissement démographique et de déclin du secteur agricole, le taux de chômage s'accroît et on assiste à une paupérisation grandissante de la population. Le tourisme se développe mais ses retombées économiques profitent peu aux populations locales.

En matière de pêche, les espèces côtières commencent à être surexploitées et le développement d'une pêche de poissons pélagiques plus au large est encouragé. Cela a pour effet d'orienter vers la pêche de nouveaux venus et le nombre de pêcheurs augmente d'environ 30 %.

Outre les nouveautés technologiques et leurs répercussions sur l'exercice du métier; les conditions prévalant sur les marchés d'écoulement du poisson contribuent à l'essor de certaines techniques de pêche au détriment d'autres. Cette période est aussi marquée par une intervention de l'État en faveur de la pêche au large, à travers la mise en service en 1985 d'un marché aux poissons disposant d'infrastructures importantes de collecte, de stockage réfrigéré et de transformation : le Complex (Saint Lucia Fish Marketing Complex), financé par l'Agence canadienne de développement international (CIDA).

Basé à Castries, à Dennery et à Vieux-Fort, il gère les quotas d'achat aux producteurs, établit les quotas d'importation et d'exportation des produits de la mer et stabilise les cours. Il commercialise notamment les espèces pélagiques hauturières et démersales profondes, alors que les espèces démersales côtières sont écoulées parmi les réseaux d'interconnaissance des pêcheurs du fait d'une offre insuffisante. Le regroupement des débarquements sur trois sites entraîne une migration des pêcheurs, qui tendent à se spécialiser dans la capture des espèces pélagiques hauturières.

Désormais, l'apprentissage du métier débute directement par l'embarquement aux alentours de 16 ans, l'école étant obligatoire jusqu'à cet âge. Court-circuitant le long apprentissage de la pose des engins de fond, une majorité de pêcheurs se livrent à la pêche à la traîne pour des raisons de rentabilité à court terme. Même si les acteurs en présence (armateurs, capitaines, patrons pêcheurs, matelots) ont des stratégies différentes, tous doivent faire face à une exigence de rendement, liée notamment au renchérissement du matériel de pêche qu'il faut amortir.

Le problème posé par la surexploitation croissante des ressources démersales côtières n'incite pas non plus à leur capture et à la pose de nasses. Quant à la pêche des démersaux profonds, elle nécessite des appâts à forte saisonnalité et une connaissance fine des fonds que n'ont pas tous les pêcheurs.

Dans ce contexte, l'équipage de pêche, spécialisé dans l'activité en haute mer, devient volatile et instable. La stratification du marché du travail et la diversité des origines des pêcheurs renforcent cette tendance. La représentation du métier évolue : le temps acquiert une valeur propre et l'argent devient la finalité majeure. La prépondérance de la pêche à la traîne et sa pratique sur une base annuelle entraîne par ailleurs une spécialisation dans cette activité. Elle pose des problèmes de saturation chronique des marchés, le Complexe ne pouvant commercialiser la totalité des captures. Le surplus n'est pas non plus absorbé par l'exportation, compte tenu de prix de revient non compétitifs par rapport aux pêcheries semi-industrielles ou industrielles voisines. Cela explique que certains pêcheurs suspendent régulièrement leur activité, sans pour autant se mettre à la recherche d'autres métiers.

L'évolution des techniques et l'extension des espaces couverts ont ainsi entraîné une hétérogénéité croissante des pratiques et une stratification sociale accrue des acteurs. Ces données se sont répercutées sur les représentations des pêcheurs.

Les espaces de pêche, lieu d'articulation du savoir pratique et symbolique

La mer est pour les pêcheurs un espace social différencié qui, comme les territoires terrestres, peut être « domestiqué ».

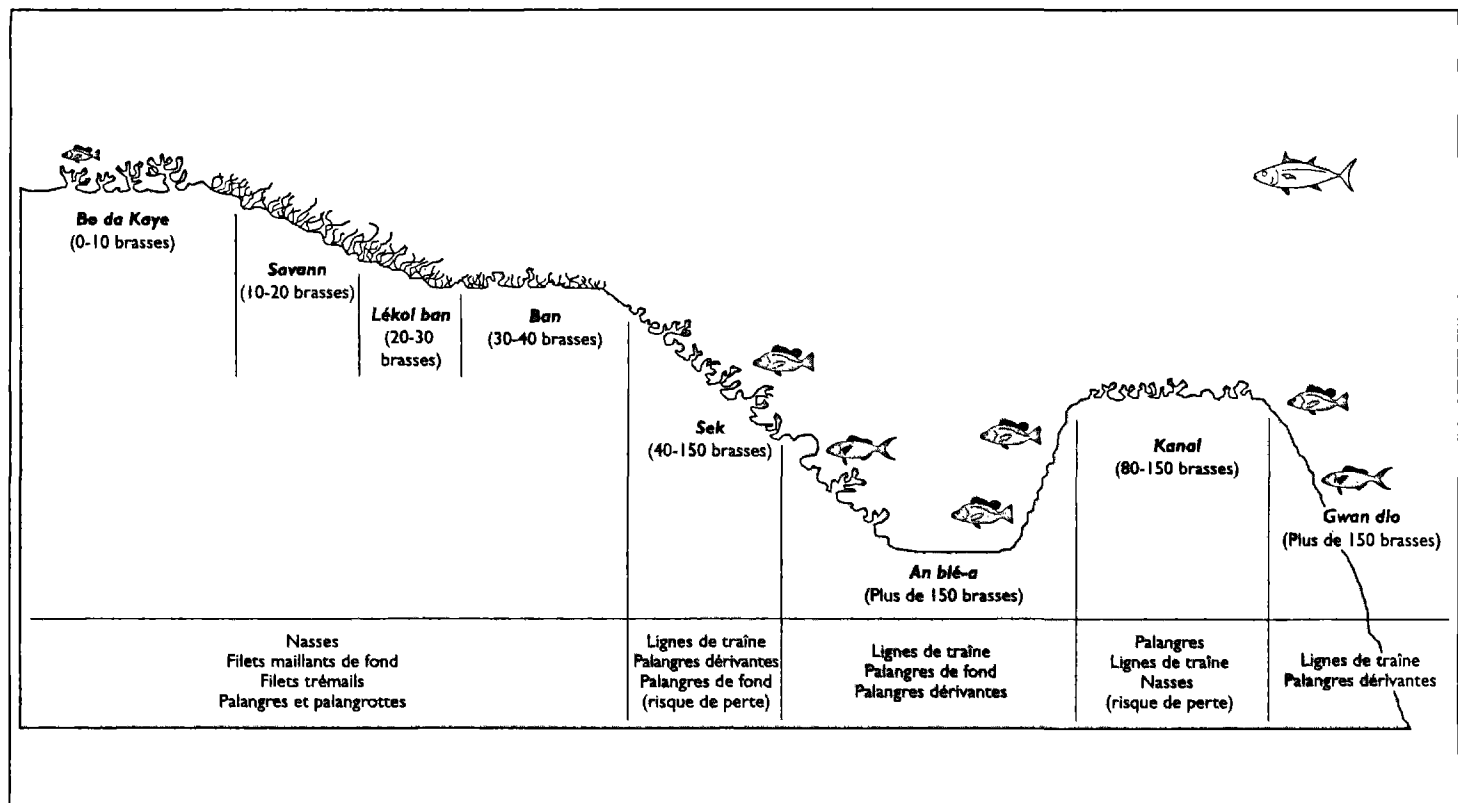
La désignation des espaces de pêche

L'espace maritime est d'abord appréhendé à partir de critères naturels. Il est divisé en zones selon la profondeur et la qualité des fonds marins exploités, sauf en haute mer où seule la surface de l'eau est prise en compte. Ces zones correspondent à des niches d'écosystème où vivent des espèces de poisson spécifiques, capturées à l'aide d'engins adaptés (fig. 14). Ce savoir pratique englobe les données météorologiques et océanographiques qui s'y rattachent.

Les savoirs naturalistes (connaissances qu'ont les pêcheurs de l'environnement dans lequel ils interviennent) s'affinent selon les pêches pratiquées et permettent de différencier les pêcheurs les uns des autres (pêcheurs à la nasse, à la palangre, à la traîne...). Acquis par l'expérience, ils forment un corpus de connaissances transmis à travers les processus d'apprentissage.

Schématiquement, les pêcheurs distinguent trois catégories d'espace maritime :

- Les zones côtières les plus proches du rivage, appropriées au niveau villageois, sont presque exclusivement réservées aux pêches de fond selon des droits d'usage privatifs implicites. Les limites de cet espace, allant du rivage jusqu'à la limite extérieure du plateau continental, se calquent sur les « repères-frontières » entre les différents villages côtiers de l'île.



▽ Fig. 14 Représentation des fonds marins par les pêcheurs de Sainte-Lucie.

- Les bancs de pêche les plus éloignés du rivage, tacitement appropriés au niveau régional, sont des zones polyvalentes où sont pratiquées des pêches de fond et de surface. Cet espace, qui n'existe qu'au nord et au sud de l'île, commence après la limite extérieure du plateau insulaire et s'étend jusqu'à la limite extérieure du banc de pêche?
- L'espace de haute mer, indifférencié, est commun à tous les pêcheurs de l'île ; c'est le lieu de la pêche à la traîne.

Les toponymes, qui définissent les différentes zones de pêche, révèlent la perception qu'en ont les pêcheurs et mobilisent des représentations symboliques spécifiques. Seuls les espaces côtiers et les bancs de pêche sont dotés de toponymes différenciés, dérivés de noms de lieux terrestres ; ils sont « domestiqués ».

Ainsi, en partant du rivage vers le large, les zones côtières de Laborie sont nommées :

- *Bo da kaye* (« à côté des maisons », *kaye* pouvant également être traduit par « rocher » en tant qu'habitat privilégié de certaines espèces démersales) ;
- *Ban* (« ban », soit fond de pêche, soit lieu de concentration de poissons) ;
- *Savann* (de « savane », étendue herbeuse, en rapport avec la qualité des fonds).

Les bancs de pêche sont également dotés de toponymes. Par exemple *Kanal* (« chenal » ou « passe », car cet espace se situe entre les îles) est subdivisé en une quinzaine de zones différentes (*Ti tju*, « petit trou » ; *Djab*, « diable » ; *Dékouvèt*, « découverte »...).

Par contre, les zones de pêche profondes ne font l'objet que d'une appellation globale. C'est le cas de l'espace intermédiaire entre les zones côtières et *Kanal*, *An blé-a* (« dans le bleu »), et l'espace de haute mer, *Gwan dlo* (« grande eau », « eau profonde »).

Du terroir au territoire, les modes d'appropriation symbolique des espaces de pêche

Les différents espaces de pêche se distinguent également par des représentations symboliques particulières. Les notions de terroir et de territoire (CORMIER-SALEM, 1995) permettent de traduire la distinction entre deux grands types d'espace soumis à des pratiques différentes, tant du point de vue des techniques de pêche employées que des représentations symboliques qui leur sont associées.

Le terroir désigne un espace de pêche proche, tangible, permanent, dont les modes de gestion et d'appropriation sont soumis à un contrôle local. Il renvoie à une certaine pratique de la pêche qui s'apparente à celle de groupes de paysans pêcheurs, à savoir une « pêche à terre » d'espèces sédentaires. De fait, les ressources halieutiques du terroir sont essentiellement des espèces sédentaires, capturées à l'aide d'engins de pêche calés. Dans la représentation des pêcheurs, le terroir, désigné à l'aide de toponymes terrestres, étend à l'espace maritime la notion de jalousie et les protections associées.

À l'inverse, le territoire désigne un espace de pêche lointain, plus étendu dont les limites sont mouvantes et ouvertes, et qui ne repose plus sur des repères terres-

tres. Les espèces pélagiques migratrices qui y sont pêchées, à l'aide d'engins non calés, sont chassées et débusquées par le pêcheur. Le territoire n'étant pas socialisé sur un mode analogue au terroir, les représentations relevant de la notion de jalousie n'y ont plus cours.

Si la domestication des espaces s'atténue proportionnellement à l'éloignement du littoral, les pratiques magiques des pêcheurs en dépendent également. La différence de perception de ces deux grands types d'espace résulte d'abord des pêches qui s'y pratiquent et oppose schématiquement le terroir où se pratiquent des pêches de fond et l'espace de haute mer où s'exerce la pêche à la traîne.

Espaces de pêche et rituels magiques

Dans un travail conduit auprès des pêcheurs de la Martinique, R. PRICE (1964) établit une corrélation étroite entre le facteur « dangers-et-incertitudes » et les formes de rituels pratiqués : chaque méthode de pêche requérant une technique et un rituel propres. Cette corrélation est produite par la triple relation que l'individu entretient avec son milieu naturel, social et culturel. Confrontée aux contraintes naturelles et socio-économiques, la sphère culturelle exige de l'individu une rétroactivité rituelle compensatrice.

À travers les relations que le pêcheur entretient avec son équipement de pêche et les soins qu'il porte à son corps (rituels d'ablution, d'expulsion des sorts, de purification..., rêves), il révèle les différentes représentations des espaces qu'il fréquente, y rattachant des influences magiques, terrestres ou non.

Dans sa composante symbolique, la distinction entre terroir et territoire se fonde sur le rapport à l'Autre implicitement véhiculé dans les pratiques magiques. La sorcellerie, émanant d'autrui, est avant tout terrestre, qu'elle soit offensive ou défensive, et se dissipe proportionnellement à l'éloignement de la côte.

Le terroir, un espace où l'autre est omniprésent

La jalousie, qui fonctionne selon un principe d'envie généralisée, constitue dans les sociétés antillaises une véritable modalité du lien social (BOUGEROL, 1990, 1992, 1997).

La croyance au principe rayonnant de la jalousie, qui s'exprime pour les pêcheurs sur le terroir, implique le recours aux pratiques d'ordre conjuratoire qui atteste d'un rapport à autrui. Ce rapport, bien qu'exprimé en négatif, participe du lien social, puisque, partagé par chacun, il vise à rétablir un équilibre de forces. La jalousie suscite des attaques en sorcellerie lesquelles induisent des pratiques défensives qui favorisent le rétablissement de l'équilibre. Ainsi, est assuré le maintien d'un *statu quo* permettant de réintroduire l'égalité entre les pêcheurs face à leurs moyens de subsistance.

Sur le terroir, il y a des éléments clefs à protéger : l'embarcation et les engins de pêche, le pêcheur se protégeant, de son côté, à l'aide de *manèv*¹, d'ablutions et de prières. Il y a trois types de protection :

- la protection « définitive » des embarcations, la *plombade*², qui est réactivée selon les besoins ;
- la protection « temporaire » des engins de pêche (*manèv*) ;
- la protection « temporaire » de l'embarcation (*manèv*, fumigations, parfumages et frottements³).

La magie conjuratoire qui s'exerce sur le terroir et comprend les pratiques et rituels de protection précités, ne relève nullement d'une compromission avec le Mal ; elle n'est que la manière de s'en prémunir en déjouant les attaques sorcières.

Le territoire, un espace où l'Autre est absent

Le territoire, plus éloigné que le terroir, suscite un nouveau rapport à l'Autre, en tant qu'absent. Son caractère non domestiqué et indifférencié le fait échapper aux effets de la jalousie. Toutefois, les protections utilisées sur le terroir y subsistent, ne serait-ce que parce l'embarcation est halée sur le rivage ou amarrée à proximité. Deux éléments nouveaux caractérisent la représentation du territoire et entraînent des pratiques nouvelles : l'émergence de la figure du *djab lanmè* (diable de la mer) et le recours à l'interprétation des rêves. Ceux-ci engagent le pêcheur dans un rapport individuel au surnaturel qui révèle son désir d'emprise sur le milieu et, participant moins du système attaque/défense associé à la jalousie, témoigne du peu d'emprise imputable à autrui.

LE DJAB LANMÈ

La figure du *djab lanmè* est étroitement corrélée aux pratiques propitiatoires, à l'utilisation du *manèv*, qui vise à appeler la chance. Sa rencontre découle d'un recours trop important au *manèv*, dont l'effet est double : favorable, il permet une capture rapide du poisson en « chauffant » l'embarcation ; défavorable, il provoque l'apparition du *djab lanmé*, attiré par les embarcations trop « chaudes ». Afin d'éviter sa manifestation, les pêcheurs limitent l'utilisation de *manèv* lorsqu'ils fréquentent l'espace de haute mer. Cependant, la pression économique et la concurrence incitent à y recourir.

¹ Le *manèv* est une substance magique forte, constituée de divers ingrédients (essences, écorces, térébenthine...), utilisée en badigeonnage sur les embarcations, les engins de pêche ainsi qu'en bains pour les pêcheurs ; elle sert à « attirer » la chance.

² C'est une protection « définitive » au sens où elle est directement placée dans la coque de l'embarcation. Les ingrédients qui entrent dans sa composition, seuls ou en association (« Safétida », médailles de saints, mercure, « parchemins vierges »...) sont généralement disposés dans trois trous, percés à trois endroits de la coque (au centre, devant, derrière) et recouverts (calfatés).

³ Les fumigations consistent à purifier l'embarcation en y brûlant des encens. Parfumages et frottements se font respectivement à partir d'essences et de plantes que l'on passe sur certaines parties de l'embarcation.

La figure du *djab lanmè*, ancienne certes, est dotée à l'heure actuelle d'un nouveau sens. Elle cristallise une partie des angoisses des pêcheurs liées à leur activité davantage tournée vers l'espace mal connu de la haute mer et soumise à de fortes contraintes de rentabilité.

Elle est l'expression maritime d'une force maléfique. Toute rencontre incongrue d'objets ou de poissons lors d'une sortie de pêche peut attester de sa présence en tant que signe. Elle se caractérise par une pluralité de modes d'apparition et d'agissement.

Sa manifestation répond à des critères spécifiques interprétés individuellement. La nécessité d'un recours aux pratiques propitiatoires, qu'elle suggère, vient contre-carrer des logiques de différenciation individuelle. C'est le signal d'une limite à ne pas franchir dans la manipulation des puissances maléfiques.

Cette notion de limite renvoie au rapport ambivalent du pêcheur face au risque d'éclatement de la cohésion du groupe. Le dosage de la protection établit la limite entre deux univers, celui dont se réclame toute magie conjuratoire – le Bien, garant d'une pseudo-égalité des pêcheurs face à leur production – et celui correspondant à un excès de magie propitiatoire – le Mal, manifestant un désir de différenciation individuelle –, tout en comportant un risque de basculement de l'un vers l'autre.

LES RÊVES

L'aspect prémonitoire du rêve a toujours nourri son interprétation pratique. Cependant, pour les pêcheurs, la fréquentation du territoire l'a constitué comme référence récurrente.

Les messages véhiculés par les rêves sont pris en compte avant toute sortie en mer, qu'ils viennent encourager ou conduisent à annuler. Selon une clef des songes sommaire, le rêve fournit des clefs d'anticipation aux actions des pêcheurs et leur permet d'interpréter plus ou moins *a priori* leurs résultats. Il apparaît comme un instrument de maîtrise du hasard dans le cadre d'un espace aléatoire, non domestiqué.

Selon un système de correspondances entre les éléments oniriques et leur interprétation individuelle, la clef des songes révèle les valeurs de la société. On y observe par exemple une nette hiérarchie des couleurs (le blanc, qui prime sur le noir, présage de la capture d'un poisson valorisé), des tailles (le gros prime sur le maigre, qui est assimilé à la maladie et à la sorcellerie) et des comportements (les festivités, telles que manger, boire, faire l'amour, sont positivement investis).

Le contenu manifeste du rêve peut par exemple renseigner le pêcheur sur les types de poisson qu'il va rencontrer, les lieux où il va les trouver, les aléas de sa sortie. L'interprétation du rêve vise également à juguler la menace d'une rencontre avec le *djab lanmè*.

Porteuse d'un sens collectif, l'interprétation des rêves est généralement partagée par les pêcheurs. À ce titre, elle fait partie du savoir qu'ils se transmettent. Toutefois, l'interprétation dépend du statut occupé par le pêcheur à bord de l'embarcation, ce qui réintroduit la hiérarchie entre équipiers : le rêve de celui qui en est responsable étant prépondérant sur celui de ses matelots.

La mobilisation du *djab lanmè* et le recours aux rêves traduisent, diffractées à travers les représentations en vigueur, deux préoccupations contradictoires parmi les pêcheurs. Il s'agit à la fois de contenir les tendances centrifuges du groupe (l'anomie), mais aussi d'affirmer et de promouvoir des valeurs de plus en plus individualistes, vécues comme incompatibles avec celles qui assuraient autrefois la cohésion du groupe.

En effet, parallèlement à la stratification socio-économique des pêcheurs et à l'hétérogénéité de leurs statuts, de leurs pratiques et de leurs stratégies, on constate le déclin de formes de solidarité encore récemment en usage, comme l'entraide en mer des embarcations en panne.

Ces nouveaux dispositifs de « contrôle » dérivent de la notion de jalousie : ils expliquent le déséquilibre des revenus et les disparités statutaires entre pêcheurs en termes métaphysiques, déniaient les causes matérielles de leurs origines. Cependant, ils ne se réfèrent plus explicitement à autrui dans le cadre d'une logique de type attaque-défense, mais se fondent sur des initiatives propres qui invalident par là même la croyance des pêcheurs en leur égalité face aux captures.

Conclusion

L'examen croisé des pratiques et des représentations des pêcheurs souligne la mutation en cours et le renforcement de l'individualisme sous l'effet d'une logique économique grandissante (professionnalisation, constitution d'un marché du travail, stratification sociale...). Ces changements en profondeur se manifestent dans les représentations associées à la fréquentation croissante du large, qu'elles domestiquent.

Les données collectées à Sainte-Lucie en 2000 ou publiées dans le récent recensement du Département des Pêches montrent un accroissement du nombre de pêcheurs, la construction d'installations portuaires et l'extension de capacités de stockage du poisson, la diffusion de matériel de repérage type GPS, l'installation de dispositifs DCP. Tout cela témoigne de la technicisation du métier et de l'importance croissante des critères de production d'ordre économique.

Même si une certaine distance à l'égard des recensements statistiques est de mise, on note en six ans un fort accroissement du nombre des embarcations (50 %) au profit de la yole destinée à la pêche au large, le développement de la catégorie d'armateurs (25 % des pêcheurs) et l'augmentation de la population de pêcheurs (de 30 %). L'intervention de deux chalutiers et de trois palangriers permettant des sorties de plusieurs jours en mer attestent la capitalisation de l'outil de production.

Outre ces changements, l'État et des ONG s'engagent de façon croissante, à travers une extension des réglementations et parfois sur une base consultative, dans des

***La pêche aux Antilles françaises
(Martinique, Guadeloupe)***

politiques de préservation des ressources naturelles et des écosystèmes coralliens qui interfèrent avec l'exercice de la pêche, confrontant les pêcheurs à des logiques institutionnelles.

Ce nouveau contexte entraînera sans doute de nouveaux ajustements dans la sphère des représentations des pêcheurs, d'autant que l'appareillage technologique utilisé (GPS, sonars...) et le recours aux DCP vont relativiser les critères de distinction entre terroir et territoire. À terme, on peut imaginer que cela débouche sur des formes variables de coexistence entre comportements à dominante économique et représentations à dominante sociale.